

Préavis N° 14 - 2015

au Conseil communal

Comptes année 2014

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 13 mai 2015

Table des matières

1.	Objet du préavis	3
2.	Analyse des charges de fonctionnement	8
2.1.	Les charges maîtrisables	8
2.2.	Les charges non maîtrisables	12
2.2.1.	Intérêts passifs	16
2.2.2.	Remboursements, participations et subventions à des collectivités	17
2.3.	Les charges internes	19
2.4.	Analyse des charges - Récapitulation	22
3.	Analyse des revenus de fonctionnement	23
3.1.	Les revenus fiscaux	24
3.1.1.	Impôts sur le revenu et sur la fortune	26
3.1.2.	Impôt à la source	27
3.1.3.	Impôt spécial sur les étrangers	27
3.1.4.	Impôt sur le bénéfice des sociétés	28
3.1.5.	Impôt sur le capital des sociétés	30
3.1.6.	Droits de mutation	30
3.1.7.	Impôts sur les successions et les donations	31
3.1.8.	Part aux impôts sur les gains immobiliers	32
3.2.	Les revenus non fiscaux	34
3.3.	Les revenus internes	35
3.4.	Analyse des revenus - Récapitulation	37
4.	Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	39
5.	Autofinancement	40
6.	Communication	41
7.	Programme de législature	41
8.	Conclusions	41

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2014 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Après les écritures de bouclement, les comptes 2014 de notre Commune présentent un excédent de revenus (bénéfice) d'environ CHF 500'000.00.

Il est à noter que l'année 2014 a été influencée par deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 04.06.2014	228'700.00	39'000.00	-189'700.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 19.11.2014	3'211'800.00	0.00	-3'211'800.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2014	3'440'500.00	39'000.00	-3'401'500.00
Montants selon le budget 2014 voté par le Conseil communal lors de la séance du 12.12.2013	143'008'872.00	142'948'942.00	-59'930.00
Budget 2014 après crédits supplémentaires	146'449'372.00	142'987'942.00	-3'461'430.00

Ainsi, le budget 2014, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (perte) de l'ordre de CHF 3.5 mios.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires sur le budget 2014 car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2014, le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2013 et les comptes 2012 :

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
Total des charges (avant amortissement découvert)	140'446'675.61	146'449'372.00	132'185'080.55	130'508'806.38
Total des revenus	-152'549'580.66	-142'987'942.00	-149'599'910.37	-136'772'928.82
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	-12'102'905.05	3'461'430.00	-17'414'829.82	-6'264'122.44
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	-12'102'905.05	3'461'430.00	-17'414'829.82	-6'264'122.44

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2014, avant écritures de bouclage, représente un bénéfice d'environ CHF 12.1 mios.

Dans sa séance du 25 mars 2015, la Municipalité a décidé d'utiliser l'excédent de revenus de CHF 12'102'905.05 de la manière suivante :

a) prélèvement et attribution au fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale	CHF	3'500'000.00
b) attribution fonds de renouvellement du matériel d'exploitation	CHF	300'000.00
c) attribution fonds de rénovation des immeubles	CHF	800'000.00
d) attribution fonds de réserve pour nurseries et garderies	CHF	1'000'000.00
e) création fonds de réserve pour risques futurs	CHF	6'000'000.00
Total de l'utilisation du bénéfice de l'année 2014	CHF	11'600'000.00

Par conséquent, le solde du bénéfice n'ayant pas fait l'objet d'une attribution particulière se présente de la manière suivante :

• bénéfice 2014, avant attribution du résultat	CHF	12'102'905.05
• total de l'utilisation du bénéfice de l'année 2014	CHF	- 11'600'000.00
Solde du bénéfice 2014	CHF	502'905.05

La Municipalité a décidé de ne pas attribuer le solde du bénéfice relatif à l'année 2014, soit la somme de CHF 502'905.05. En effet, ce montant figure au bilan de la Commune en tant que capital. Par conséquent, cette somme est considérée comme des fonds propres qui pourraient être utilisés afin d'amortir d'éventuelles pertes dans les années futures. Ceci a pour avantage qu'aucun découvert ne figure à l'actif du bilan de notre Commune. Cette pratique permet une lecture plus transparente du bilan et donne ainsi une image plus réaliste de la situation financière de notre Commune, notamment vis-à-vis de nos bailleurs de fonds et de l'Autorité de surveillance des finances communales.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

• fortune communale - Capital au 1 ^{er} janvier 2014	CHF	35'171'170.30
• attribution à la fortune communale - Exercice 2014	CHF	502'905.05
		<hr/>
Fortune communale - Capital au 31 décembre 2014	CHF	35'674'075.35

a) Prélèvement et attribution au fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale

Lors de la clôture des comptes de l'année 2006, nous avons créé un fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale afin de remédier à l'instabilité du système péréquatif vaudois. Ainsi, ce fonds d'égalisation doit permettre de gommer au maximum les effets comptables défavorables liés aux décomptes annuels finaux. Par conséquent, ce fonds de réserve sert à lisser quelque peu les charges relatives à la péréquation cantonale.

A ce jour, le montant de ce fonds de réserve se situe à CHF 6.5 mios. Or, il se trouve que le décompte final de la péréquation de l'année 2013, comptabilisé sur l'exercice 2014, nous a été défavorable d'approximativement CHF 3.5 mios. Par conséquent, nous avons prélevé la somme de CHF 3'511'849.00 du fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale.

Ainsi, après cette opération, ce fonds se présente de la manière suivante :

• solde du fonds au 1 ^{er} janvier 2014	CHF	6'500'000.00
• Prélèvement pour le financement décompte final 2013	CHF	-3'511'849.00
		<hr/>
Solde du fonds au 31 décembre 2014	CHF	2'988'151.00

De plus, les recettes fiscales réalisées en 2014 dans bon nombre de communes vaudoises ont été moins bonnes que prévu. Dans ce contexte, il nous paraît nécessaire d'adapter le niveau du fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale afin de prendre en compte, que ces prochaines années, les décomptes finaux nous seront largement défavorables. Par conséquent, nous proposons de porter ce fonds à la somme de CHF 10.0 mios, ce qui représente une attribution de CHF 7'011'849.00.

b) Attribution au fonds de renouvellement du matériel d'exploitation

Avant le bouclage des comptes 2014, ce fonds de renouvellement disposait d'un solde d'un peu moins de CHF 400'000.00.

Or, il s'avère que le montant disponible pour les années futures n'est pas suffisant et que par conséquent, il est nécessaire de prévoir un montant supplémentaire afin d'être en mesure de financer l'ensemble des renouvellements futurs du matériel d'exploitation.

Dans ce contexte, nous avons décidé d'attribuer le montant de CHF 300'000.00 dans le cadre du bouclage des comptes 2014. Ainsi, le solde du fonds de renouvellement du matériel d'exploitation a été porté à la somme approximative de CHF 700'000.00 au 31 décembre 2014.

c) Attribution au fonds de rénovation des immeubles

Une grande partie des immeubles a été érigée durant les années 1970-1980 et en raison de leur âge, d'importants travaux sont à entreprendre ces prochaines années, principalement sur l'enveloppe des bâtiments et sur les infrastructures techniques de chauffage, ventilation et sanitaires. Par ailleurs, en raison des mises en conformité légales (normes Opair, OIBT et normes constructives ECA et sécurité des personnes), d'importants investissements devront également être consentis.

Les bâtiments nécessitent une maintenance régulière (on admet couramment dans les milieux immobiliers un ordre de grandeur de 1.5% de la valeur à neuf) et des entretiens importants sporadiques pour garantir leur valeur économique du patrimoine) et leur valeur au service.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus nous avons attribué la somme de CHF 800'000.00 au fonds de rénovation des immeubles afin de le porter à environ CHF 6.0 millions au 31 décembre 2014.

d) Attribution au fonds de réserve pour nurseries et garderies

Ce fonds de réserve n'a plus été utilisé depuis de nombreuses années. Au 31 décembre 2014, il s'élève à CHF 57'040.90. Or, de nombreux besoins en terme de structures d'accueil de jour en faveur des enfants se font ressentir aujourd'hui. D'ailleurs, de nombreux parents nous font part de leur souhait d'être en mesure de pouvoir bénéficier de places d'accueil pour leurs enfants.

Dans ce contexte, au fur et à mesure des opportunités qui pourraient se présenter, des transformations de locaux pourraient être entreprises afin de créer de nouvelles structures d'accueil.

Dans ces circonstances, nous avons attribué la somme de CHF 1.0 mio au fonds de réserve pour nurseries et garderies permettant ainsi, par la transformation de locaux, de créer 2 à 3 nouvelles structures d'accueil.

Par conséquent le montant de ce fonds est porté à la somme approximative de CHF 1'050'000.00 au 31 décembre 2014.

e) Création d'un nouveau fonds de réserve pour risques futurs

Durant son activité quotidienne, la Ville de Pully est de plus en plus aux prises avec des citoyens demandant des compensations financières dans le cadre de dossiers très divers (travaux d'infrastructures, licenciements, fiscalité, ...). D'ailleurs, notre Commune doit faire appel toujours plus à des conseillers juridiques afin d'être assistée dans le cadre de procédures judiciaires.

Cette évolution s'intensifie de manière très importante et, à l'avenir, notre Commune devra faire face à des revendications toujours plus importantes.

Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de créer un fonds de réserve pour risques futurs pour la somme de CHF 6.0 mios afin de prendre en compte cette évolution et ainsi de faire face à toute éventualité à l'avenir.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2014, le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2013 et les comptes 2012 :

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	-12'102'905.05	3'461'430.00	-17'414'829.82	-6'264'122.44
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	-12'102'905.05	3'461'430.00	-17'414'829.82	-6'264'122.44
Attribution fonds égal. péréquation et fact. soc.	3'500'000.00	0.00	0.00	0.00
Attribution fonds de rénovation des immeubles	800'000.00	0.00	0.00	0.00
Attribution fonds renouv. matériel d'exploitation	300'000.00	0.00	0.00	0.00
Attribution fonds réserve pour nurseries et garderies	1'000'000.00	0.00	0.00	0.00
Création fonds pour risques futurs	6'000'000.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	-502'905.05	3'461'430.00	-17'414'829.82	-6'264'122.44

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et aux subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2014 et le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2014	Budget 2014	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	27'588'122.80	28'287'100.00	-698'977.20	-2.5%
Biens, services et marchandises	21'698'320.42	23'801'700.00	-2'103'379.58	-8.8%
Aides et subventions	5'450'621.10	6'185'870.00	-735'248.90	-11.9%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	54'737'064.32	58'274'670.00	-3'537'605.68	-6.1%

Il est intéressant de constater que, par rapport au budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu plus de CHF 3.5 mios, soit une baisse de 6.1%.

Les charges relatives aux autorités et au personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires) (-2.5%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- l'année 2014 a été marquée par des départs au sein du personnel communal. Il n'a pas toujours été possible de remplacer les collaborateurs immédiatement, ce qui a provoqué des charges de personnel moins élevées que prévues ;
- l'effectif du personnel constaté au 31 décembre 2014 est de 185.20 ETP, soit l'équivalent de 0.10 ETP de plus que ce que prévoyait le budget 2014 ;
- le budget 2014 prévoyait une indexation des salaires de 0.5%. Il se trouve qu'aucune indexation n'a été octroyée pour l'année 2014 ;
- les frais de formation du personnel ont été inférieurs aux prévisions incluses dans le budget 2014 ;
- la contribution extraordinaire dans le cadre de l'assainissement de la caisse de pensions (CIP) a été moins importante que prévu.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 8.8% par rapport au budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction de dépenses se répartit de la manière suivante, selon la nature de charge :

• achats machines, matériel d'exploitation	- CHF	0.1 mio
• achats et consommation d'eau	- CHF	0.2 mio
• achats et consommation d'électricité	- CHF	0.2 mio
• achats de matières premières	- CHF	0.1 mio
• entretien des bâtiments	- CHF	0.2 mio
• entretien de la signalisation routière	- CHF	0.1 mio
• entretien des canalisations	- CHF	0.1 mio
• honoraires et frais d'expertises	- CHF	0.2 mio
• émoluments pour taxations fiscales	- CHF	0.1 mio
• frais de transports	- CHF	0.2 mio
• divers postes budgétaires	- CHF	0.6 mio
Total diminution achats de biens, services et marchandises	- CHF	<u>2.1 mios</u>

Notons également une nette diminution des charges relatives aux aides et subventions (-11.9%) par rapport au budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires). Cette baisse provient en grande partie de notre participation au financement du réseau d'accueil de l'enfance, de notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, du subventionnement des transports des jeunes en formation, des aides suite à l'introduction des taxes sur les déchets ainsi que notre participation au financement du maintien à domicile moins importants que prévu.

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2014	Budget 2014	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nurserie la Tourterelle	304'353.80	262'000.00	42'353.80	16.2%
Nurserie des Alpes	229'116.30	266'600.00	-37'483.70	-14.1%
Garderie du Relais maternel	207'170.56	228'500.00	-21'329.44	-9.3%
UAPE Les Copains	252'594.00	284'500.00	-31'906.00	-11.2%
UAPE Les Alpes	200'775.30	244'200.00	-43'424.70	-17.8%
Espace jeunes	302'128.71	286'700.00	15'428.71	5.4%
Fondation enfance et jeunesse	196'115.50	250'900.00	-54'784.50	-21.8%
Garderie du Coteau	105'437.50	181'400.00	-75'962.50	-41.9%
UAPE Fontanettaz	-12'933.55	47'000.00	-59'933.55	-127.5%
APEMS de Loth	139'044.10	188'200.00	-49'155.90	-26.1%
Total participation communale	1'923'802.22	2'240'000.00	-316'197.78	-14.1%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure de 14.1% à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2014 et les comptes 2013 :

Intitulé	Comptes 2014	Comptes 2013	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	27'588'122.80	26'627'610.91	960'511.89	3.6%
Biens, services et marchandises	21'698'320.42	20'575'170.53	1'123'149.89	5.5%
Aides et subventions	5'450'621.10	5'394'641.71	55'979.39	1.0%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	54'737'064.32	52'597'423.15	2'139'641.17	4.1%

Par rapport à l'année 2013, les charges maîtrisables accusent une progression de 4.1%.

Par conséquent, comparés à l'année 2013, les charges relatives aux autorités et au personnel ont augmenté de 3.6%.

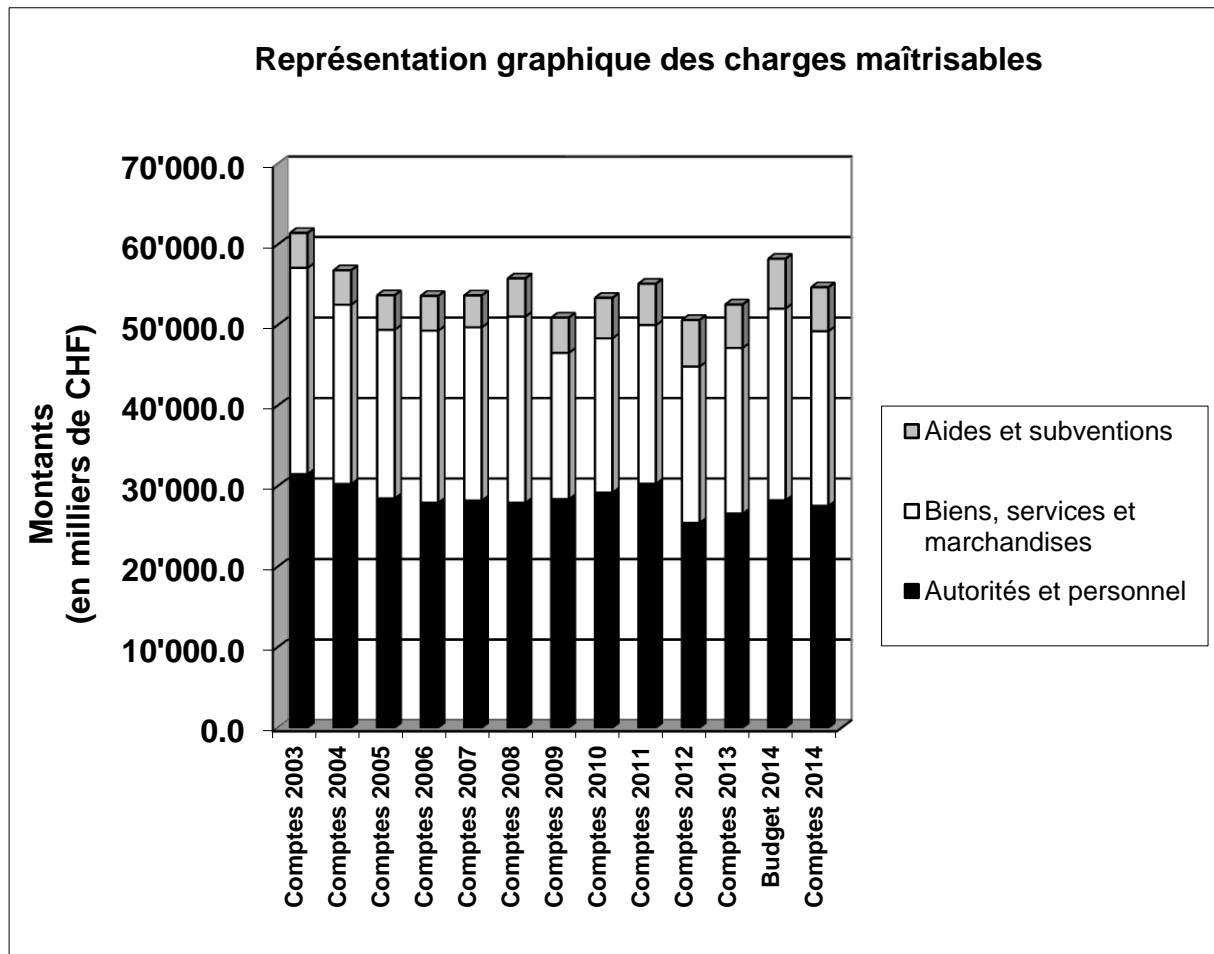
Cette progression provient des éléments suivants :

- augmentation de l'effectif du personnel communal de l'équivalent de 3.35 ETP ;
- augmentations statutaires octroyées durant l'année 2014 ;
- contribution extraordinaire dans le cadre de l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP) dès le 1^{er} janvier 2014

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une augmentation de 5.5% par rapport aux comptes de l'année 2012. Ceci s'explique par l'achat et la consommation d'électricité, par l'entretien des bâtiments communaux, par l'entretien des parcs et zones de loisirs et par les honoraires et frais d'expertises.

Les aides et subventions sont, quant à elles, en légère progression de 1.0% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2013. Cette hausse provient de la subvention au Festival « Pully-Lavaux à l'Heure du Québec » qui a lieu uniquement les années paires.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2014 et le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2014	Budget 2014	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'664'312.12	2'690'000.00	-1'025'687.88	-38.1%
Amortissements	3'646'456.40	3'880'300.00	-233'843.60	-6.0%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	69'322'151.37	70'662'790.00	-1'340'638.63	-1.9%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	74'632'919.89	77'233'090.00	2'600'170.11	-3.4%

Nous observons une diminution importante de 38.1% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette nette baisse s'explique pour l'essentiel par le fait que, durant l'année 2014, notre Commune a été en mesure de rembourser des emprunts non prévus dans le cadre de la planification ainsi que par des conditions de prêts extrêmement intéressantes sur le marché des emprunts.

Les amortissements sont inférieurs de 6.0% à ce qui a été prévu dans le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par des chantiers qui n'ont pas encore fait d'une clôture définitive par le biais d'une communication au Conseil communal et par conséquent, n'ont pas encore été amortis.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont inférieurs à ce qui a été prévu dans le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires) (-1.9%). Notre participation au financement des déficits des sociétés de transports publics a été moins importante de l'ordre de CHF 150'000.00 que ce qui a été prévu dans le budget de l'année 2014.

De plus, le coût relatif au traitement et l'élimination des déchets a été inférieur d'environ CHF 90'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2014. Le même constat peut être établi concernant l'épuration des eaux usées où nous constatons un écart significatif d'environ CHF 140'000.00 par rapport aux prévisions budgétaires.

Il est également important de préciser que notre participation au financement de l'Association Sécurité Est-Lausannois (ASEL) a été inférieure d'environ CHF 760'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2014 et, le décompte final de l'année 2013 relatif à la réforme policière nous a été favorable d'approximativement CHF 80'000.00.

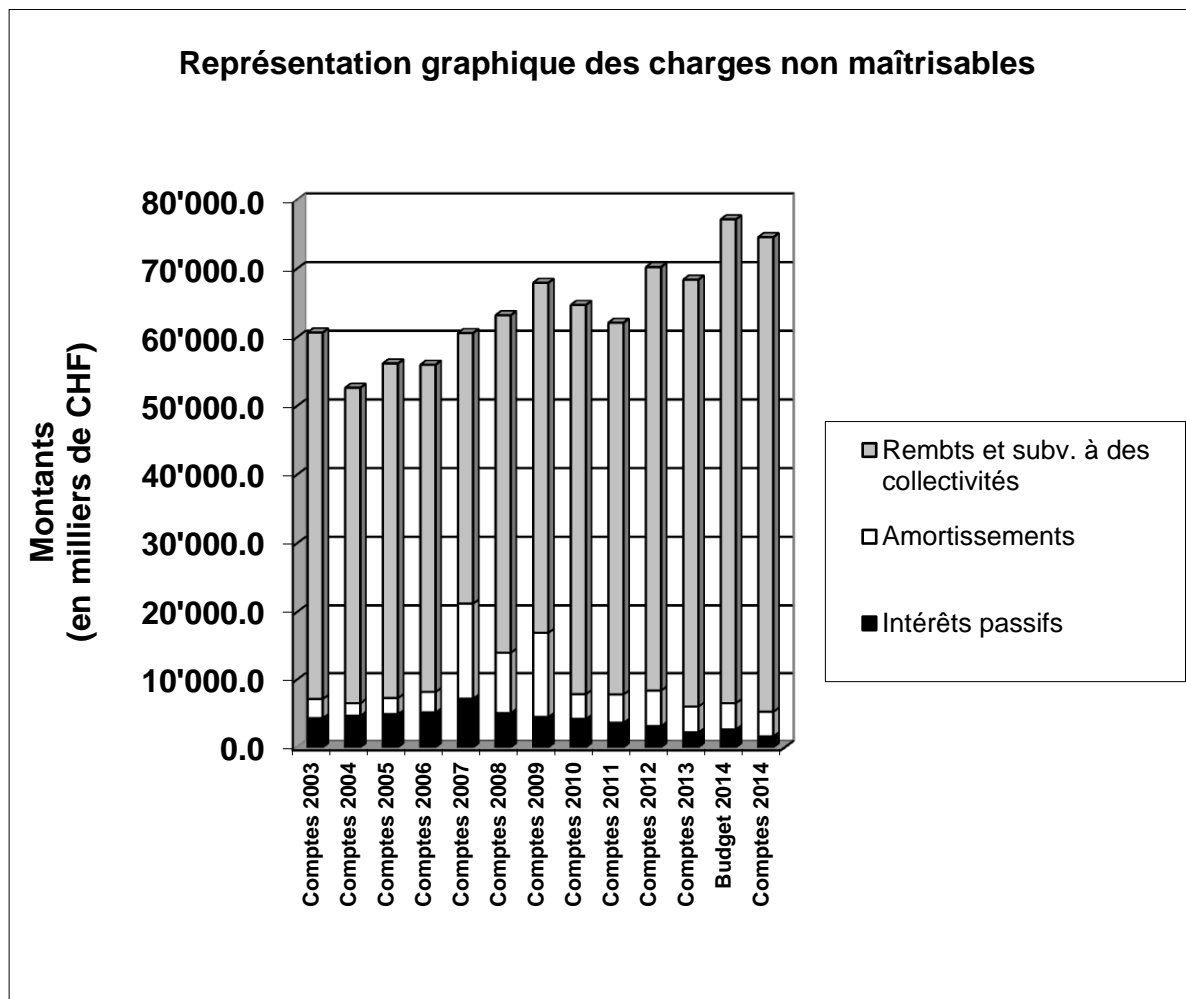
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2014 et les comptes 2013 :

Intitulé	Comptes 2014	Comptes 2013	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'664'312.12	2'235'811.46	-571'499.34	-25.6%
Amortissements	3'646'456.40	3'826'946.13	-180'489.73	-4.7%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	69'322'151.37	62'382'120.98	6'940'030.39	11.1%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	74'632'919.89	68'444'878.57	6'188'041.32	9.0%

La diminution des intérêts passifs de 25.6% par rapport aux comptes de l'année 2013 provient du remboursement de la dette communale intervenue durant les années 2013 et 2014. Ainsi, la dette communale est passée de CHF 80.0 mios au 1^{er} janvier 2013 à la somme de CHF 70.0 mios au 31 décembre 2014.

La forte progression de 11.1% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée principalement par les charges péréquatives. En effet, le décompte final de la péréquation de l'année 2013 nous a été largement défavorable d'environ CHF 3.5 mios. Par conséquent, cette somme a été comptabilisée en augmentation des charges concernant les remboursements, participations et subventions à des collectivités. Pour le reste, la progression enregistrée par rapport aux comptes de l'année 2013 provient essentiellement de nos participations aux financements des sociétés de transports publics et de l'association intercommunale de police (ASEL).

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

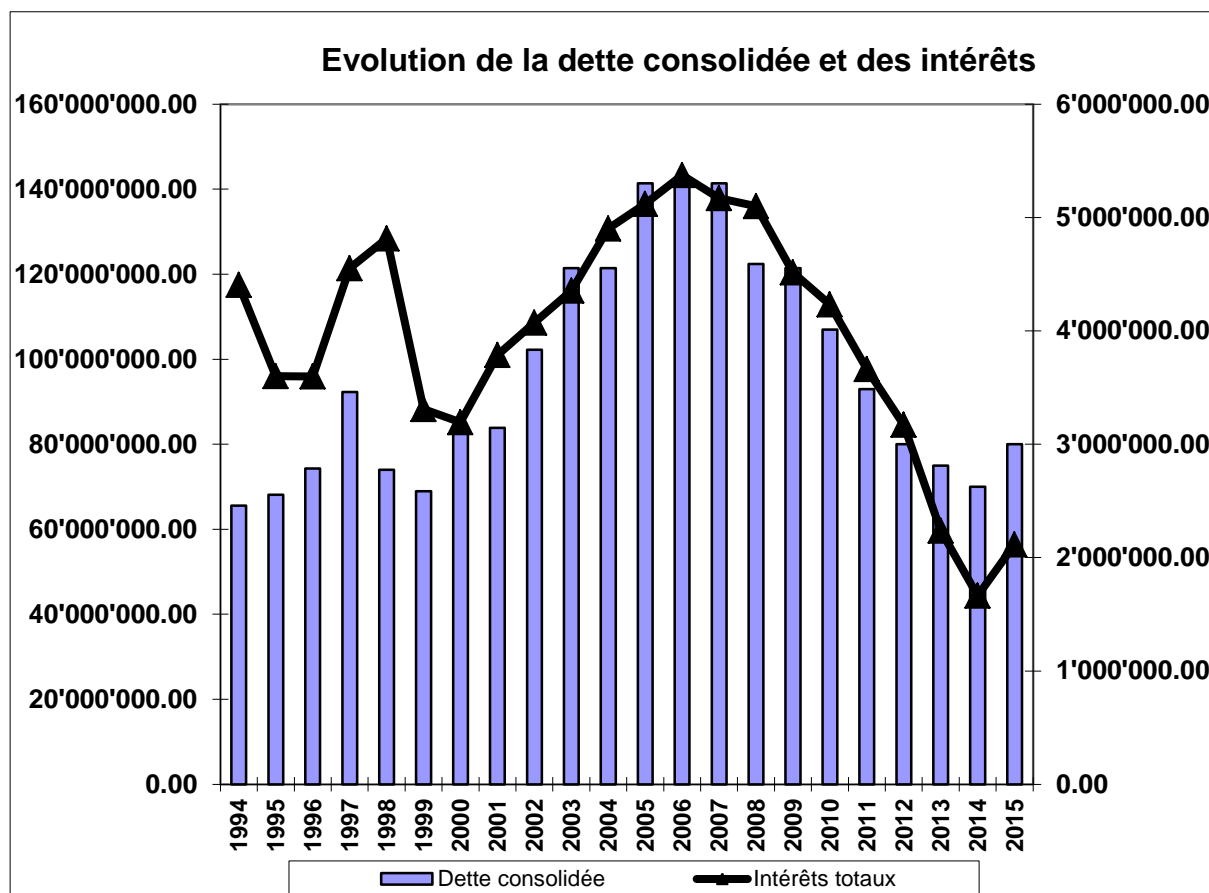


2.2.1. Intérêts passifs

Vous trouverez ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Prévision	80'000'000.00	2'116'500.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2014 :



2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2014 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale ;
- à la réforme policière.

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2014 :

Régimes	Montant acomptes 2014	Résultat décompte définitif 2013	Montant net sur 2014	Budget 2014 (sans crédits suppl.)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	20'658'379	1'112'052	21'770'431	20'658'400	1'112'031	5.4%
Retour fonds de péréquation	-12'364'884	-143'440	-12'508'324	-12'364'900	-143'424	-1.2%
Dépenses thématiques	-1'234'831	705'443	-529'388	-1'234'800	705'412	57.1%
Montant net péréquation directe horizontale	7'058'664	1'674'055	8'732'719	7'058'700	1'674'019	23.7%
Montant total participation financement facture sociale	27'208'266	1'837'793	29'046'059	27'208'300	1'837'759	6.8%
Réforme policière	1'618'966	-80'952	1'538'014	1'619'000	-80'986	-5.0%
Total des charges péréquatives	35'885'896	3'430'896	39'316'792	35'886'000	3'430'792	9.6%

Le décompte final de la péréquation de l'année 2013 a eu pour effet d'augmenter notre participation nette au fonds de péréquation directe horizontale. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que la valeur du point d'impôt a progressé durant l'année 2013, augmentant ainsi notre participation au fonds de péréquation directe horizontale.

Le décompte définitif de la péréquation relatif à l'année 2014 interviendra dans le courant de l'année 2015 (août-septembre) et, par conséquent, influencera le résultat de l'année 2015. Il est à noter que ce décompte final devrait être, selon toute vraisemblance, négatif car les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2014 ont été excellentes.

Le montant total de la facture sociale à la charge des communes vaudoises pour l'année 2013 est d'environ CHF 20.6 mios supérieur à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2013 (+3.3%). Le décompte final de l'année 2013 relatif à notre participation au financement de la facture sociale a eu pour effet d'augmenter notre participation 2014. Il est important de préciser que ce décompte nous a été défavorable à cause des recettes fiscales dites conjoncturelles et aléatoires réalisées en 2013 dans notre Commune.

Dans ce contexte, nous pouvons estimer que la participation moyenne de la Ville de Pully au financement de la facture sociale (avec les effets de la RPT) devrait se situer dans une fourchette comprise entre CHF 25.0 mios et CHF 30.0 mios.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	
• 2014	21 points d'impôts	(valeur du point : CHF 1'352'000.00)

Le système péréquatif entré en vigueur en 2011 nous semble être favorable par rapport à celui qui a été en vigueur jusqu'en 2010. En effet, nous constatons qu'au niveau du financement de la facture sociale, nous payons moins de l'équivalent de trois points d'impôts. Néanmoins, il ne faut pas oublier que le nouveau système péréquatif a été assorti d'une bascule de six points en faveur du Canton. Dans ce contexte, la bascule en faveur de l'Etat de Vaud n'est pas compensée par une économie du même montant.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds de financements spéciaux.

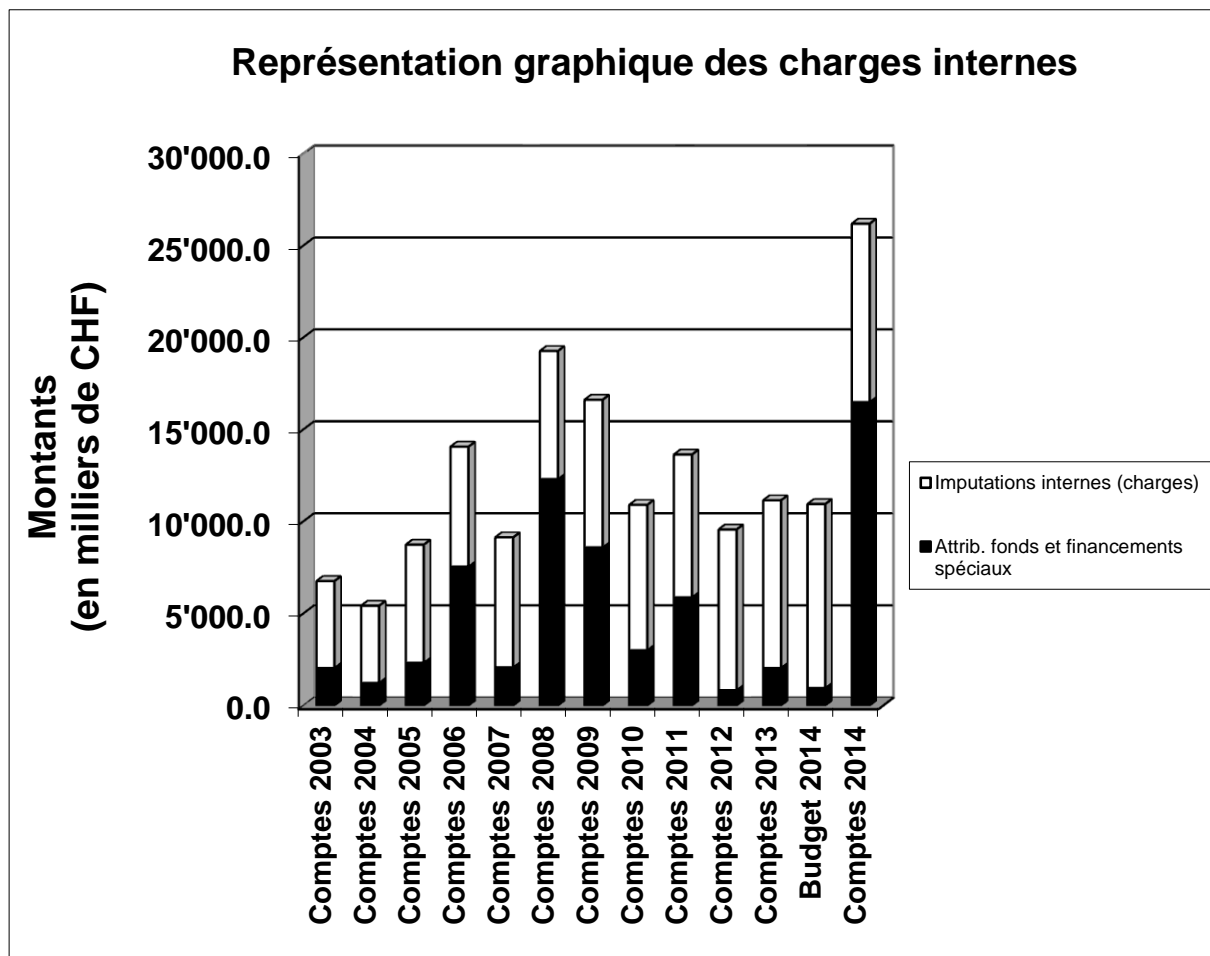
Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2014 et le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2014	Budget 2014	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'698'944.39	9'975'200.00	-276'255.61	-2.8%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	16'489'596.01	966'412.00	15'523'184.01	1'606.3%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	26'188'540.40	10'941'612.00	15'246'928.40	139.3%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2014 et les comptes 2013 :

Intitulé	Comptes 2014	Comptes 2013	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'698'944.39	9'088'572.72	610'371.67	6.7%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	16'489'596.01	2'054'206.11	14'435'389.90	702.7%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	26'188'540.40	11'142'778.83	15'045'761.57	135.0%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

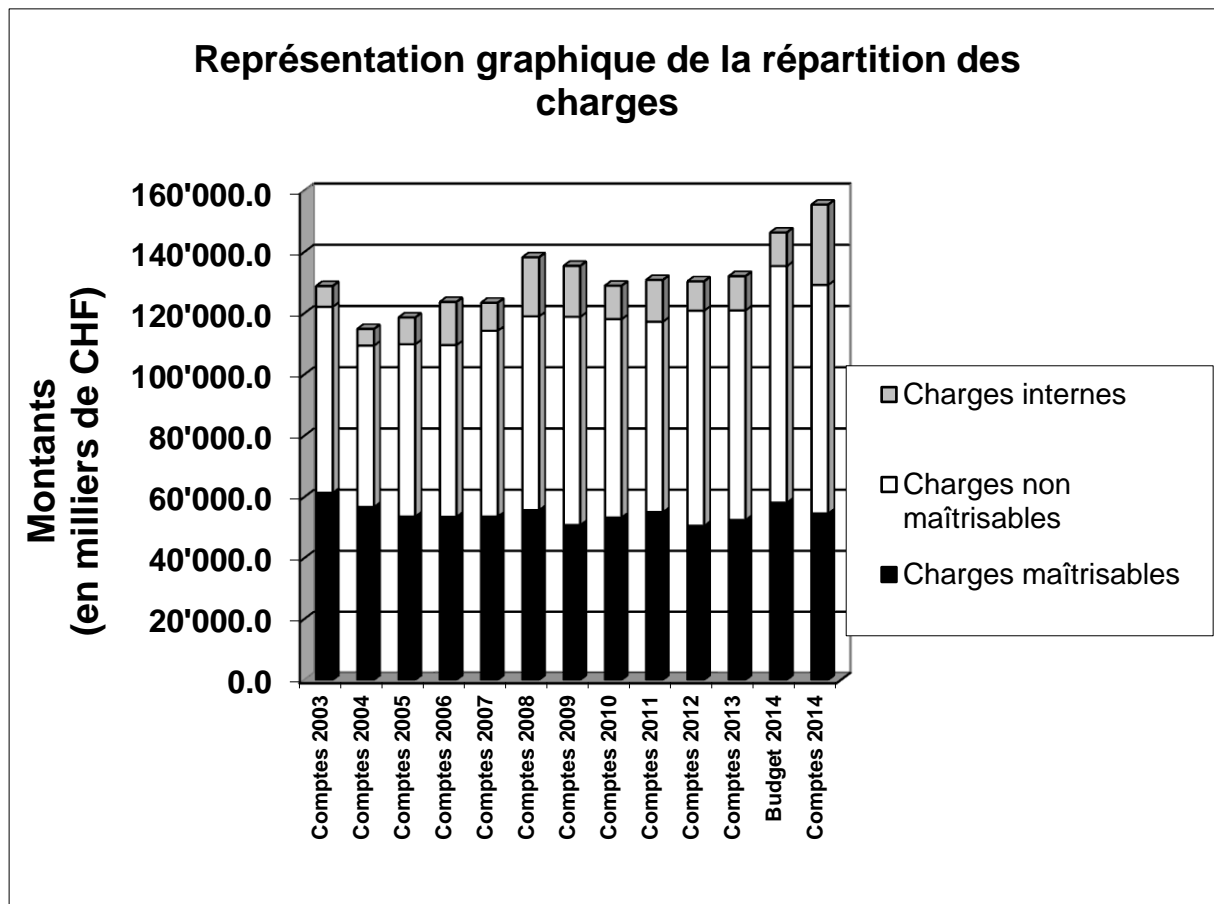


2.4. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2014, au budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2013 ainsi qu'aux comptes 2012 :

Intitulé	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
Autorités et personnel	27'588'122.80	28'287'100.00	26'627'610.91	25'477'439.17
Biens, services et marchandises	21'698'320.42	23'801'700.00	20'575'170.53	19'412'147.36
Aides et subventions	5'450'621.10	6'185'870.00	5'394'641.71	5'777'268.46
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	54'737'064.32	58'274'670.00	52'597'423.15	50'666'854.99
Intérêts passifs	1'664'312.12	2'690'000.00	2'235'811.46	3'171'421.49
Amortissements	3'646'456.40	3'880'300.00	3'826'946.13	5'262'951.07
Rembts et subv. à des collectivités	69'322'151.37	70'662'790.00	62'382'120.98	61'848'751.42
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	74'632'919.89	77'233'090.00	68'444'878.57	70'283'123.98
Attrib. fonds et financements spéciaux	16'489'596.01	966'412.00	2'054'206.11	848'730.38
Imputations internes (charges)	9'698'944.39	9'975'200.00	9'088'572.72	8'710'097.03
<i>Sous-total charges internes</i>	26'188'540.40	10'941'612.00	11'142'778.83	9'558'827.41
TOTAL DES CHARGES	155'558'524.61	146'449'372.00	132'185'080.55	130'508'806.38

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutations ;
- impôts sur les successions et donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part des impôts sur les gains immobiliers ;
- redistribution de la taxe sur le CO².

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2014 et le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2014 (Taux de 63.0)	Budget 2014 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	61'187'107.63	55'000'000.00	6'187'107.63	11.2%
Impôt sur la fortune	14'680'828.22	10'900'000.00	3'780'828.22	34.7%
Impôt à la source	973'366.42	2'400'000.00	-1'426'633.58	-59.4%
Impôt spécial des étrangers	2'723'948.54	2'900'000.00	-176'051.46	-6.1%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	79'565'250.81	71'200'000.00	8'365'250.81	11.7%
Impôts sur le bénéfice	5'511'091.06	5'900'000.00	-388'908.94	-6.6%
Impôt sur le capital	227'504.25	250'000.00	-22'495.75	-9.0%
Impôt complémentaire immeubles	419'466.50	300'000.00	119'466.50	39.8%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	6'158'061.81	6'450'000.00	-291'938.19	-4.5%
Impôt foncier	2'974'325.95	2'750'000.00	224'325.95	8.2%
Droits de mutation	3'040'740.40	3'400'000.00	-359'259.60	-10.6%
Impôts sur les successions et donations	5'142'323.40	3'700'000.00	1'442'323.40	39.0%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	54'391.60	57'500	-3'108.40	-5.4%
Patentes et concessions	68'033.95	10'500.00	57'533.95	547.9%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	3'086'383.60	2'300'000.00	786'383.60	34.2%
Redistribution de la taxe sur le CO2	11'333.25	0.00	11'333.25	
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	100'100'844.77	89'868'000.00	10'232'844.77	11.4%

Ainsi, nous constatons que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2014 sont largement supérieures de 11.4% à celles qui ont été prévues dans le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires).

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Le détail de ce type d'impôts se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2014 facturés	44'802'873.70	10'106'475.35
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>		
Année fiscale 2013	5'303'045.89	1'627'748.04
Année fiscale 2012	4'308'875.86	770'533.40
Année fiscale 2011	1'010'548.08	409'154.26
Année fiscale 2010	742'648.37	192'148.33
Année fiscale 2009	365'347.59	208'561.13
Année fiscale 2008	128'593.15	168'969.45
Année fiscale 2007	223'266.95	271'517.50
Année fiscale 2006	75'769.72	266'260.53
Année fiscale 2005	99'678.35	230'022.27
Année fiscale 2004	123'263.96	205'647.78
Année fiscale 2003	116'012.38	223'781.78
Année fiscale 2002	2'279.15	3.05
Année fiscale 2001	3'406.45	5.35
Total décomptes années antérieures	12'502'735.90	4'574'352.87
<u>Impôt sur les prestations en capital</u>		
Année fiscale 2014	849'495.20	0.00
Année fiscale 2013	277'903.00	0.00
Année fiscale 2012	41'944.40	0.00
Année fiscale 2011	5'759.40	0.00
Année fiscale 2010	-13'047.20	0.00
Année fiscale 2009	-2'627.00	0.00
Année fiscale 2008	-159.35	0.00
Année fiscale 2004	-6'825.05	0.00
Année fiscale 2002	-3'478.35	0.00
Année fiscale 2001	-10'361.70	0.00
Année fiscale 2000	-1'846.70	0.00
Année fiscale 1998	-2'730.40	0.00
Total impôt sur prestations en capital	1'134'026.25	0.00
Total des amendes	37'950.00	0.00
Total des activités dirigeantes	-51'427.95	0.00
Total impôt à la source mixte	2'497'803.43	0.00
Total de l'impôt sur les frontaliers	126'947.30	0.00
Impôt récupéré sur les personnes physiques	187'052.81	0.00
Imputation forfaitaire personnes physiques	-50'853.81	0.00
Total comptabilisé sur l'année 2014	61'187'107.63	14'680'828.22

L'avancement des taxations est en relatif net recul par rapport à l'année 2013. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 63% en 2014, alors qu'en 2013, il se situait aux alentours de 73%.

Ainsi, en 2014, par rapport à l'année 2013, nous constatons une progression des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de l'ordre de 5.0% alors qu'ils n'augmentent que de 1.8% pour l'impôt sur la fortune.

Il est intéressant de constater que les acomptes 2014 relatifs aux impôts sur le revenu et sur la fortune accusent une augmentation de 4.2% par rapport à ceux facturés pour l'année 2013. Le budget 2014 prévoyait quant à lui, une progression des acomptes de 2.0%.

Ainsi, pour résumer, l'écart positif d'environ CHF 8.3 mios constaté sur les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (hors impôts à la source et sur les étrangers) par rapport à l'année 2013 s'explique de la manière suivante :

• augmentation des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	5.0 mios
• augmentation des montants des acomptes par rapport à l'année 2013 (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	2.3 mios
• diminution de l'impôt forfaitaire sur les personnes physiques	CHF	0.2 mio
• augmentation de l'impôt sur les prestations en capital	CHF	0.2 mio
• augmentation impôt récupéré sur personnes physiques	CHF	0.1 mio
• diminution de l'impôt sur les frontaliers	- CHF	0.1 mio
• augmentation de l'impôt à la source mixte	<u>CHF</u>	<u>0.6 mio</u>
Total	CHF	8.3 mios

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une diminution d'environ CHF 1.4 mio, soit de 59.4%. Ceci s'explique en grande partie par la fin de l'effort consenti ces dernières années par les Autorités fiscales afin de rattraper le retard accumulé.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt spécial sur les étrangers diminue d'environ CHF 180'000.00, soit de 6.1%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2014 facturés</i>	<i>2'411'860.60</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2013	117'657.75
Année fiscale 2012	231'405.22
Année fiscale 2011	-7'923.50
Année fiscale 2009	670.37
Année fiscale 2008	3'369.95
Année fiscale 2007	-33'091.85
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>312'087.94</i>
Total impôt spécial sur les étrangers	2'723'948.54

Par rapport aux comptes 2013, nous constatons que cet impôt augmente d'environ CHF 230'000.00, soit une hausse de 9.2%.

Ceci s'explique essentiellement par une augmentation de l'ordre de CHF 460'000.00 des décomptes des années antérieures. Par contre, il est intéressant de constater que les acomptes, quant à eux, diminuent de l'ordre de CHF 230'000.00. Cette baisse des acomptes s'explique par le fait que nous avons 4 contribuables soumis à l'impôt sur la dépense de moins que lors de l'exercice 2013.

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes inférieures d'environ CHF 390'000.00 par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), soit une diminution de 6.6%.

Le détail de cet impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2014	5'843'844.90
Total des acomptes facturés pour l'année 2015	9'344.25
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2014</i>	<i>5'853'189.15</i>
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2013	-552'061.50
Année fiscale 2012	58'549.25
Année fiscale 2011	-35'875.05
Année fiscale 2010	-13'047.25
Année fiscale 2009	157'678.80
Année fiscale 2007	-1'232.35
Année fiscale 2006	-1'186.45
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>-387'174.55</i>
<i>Impôt minimum - Recettes brutes</i>	<i>44'840.40</i>
<i>Impôts récupérés après défalcation</i>	<i>236.06</i>
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	<i>5'511'091.06</i>

Par rapport aux comptes 2013, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en nette diminution d'environ CHF 2.7 mios, soit une baisse de 33.1%.

Cette diminution des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- diminution des acomptes facturés - CHF 0.1 mio
- diminution des décomptes après déduction des acomptes - CHF 2.6 mios

Il est important de préciser que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des sociétés générées lors de l'exerce 2013 ont été historiquement basses. Par conséquent, le

résultat réalisé lors du bouclage des comptes 2014 peut être considéré comme très décevant.

De plus, il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Le détail de type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés durant l'année 2014	250'171.05
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2013	-5'122.15
Année fiscale 2012	-18'594.20
Année fiscale 2011	2'083.35
Année fiscale 2010	-1'761.55
Année fiscale 2009	721.15
Année fiscale 2008	-41.40
Année fiscale 2007	48.00
Total des décomptes après déduction des acomptes	-22'666.80
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	227'504.25

Par rapport aux comptes 2013, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales est en diminution d'environ CHF 36'000.00, soit une baisse de 13.8%.

3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 360'000.00 par rapport au budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 10.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2014	2'249'534.80
Année fiscale 2013	537'245.50
Total droits de mutation personnes physiques	2'786'780.30
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2014	178'173.35
Année fiscale 2013	75'786.75
Total droits de mutation - Personnes morales	253'960.10
Total des droits de mutation	3'040'740.40

Par rapport aux comptes 2013, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en légère augmentation d'environ CHF 31'000.00, soit une hausse de 1.0%. Malgré cette légère progression, nous constatons que le nombre de dossiers traités entre les années 2013 et 2014 est en nette diminution (-56 dossiers). Par conséquent, la légère augmentation du niveau de cet impôt est essentiellement due à des dossiers de taxation dont la valeur moyenne est supérieure en 2014 par rapport à l'année 2013.

3.1.7. Impôts sur les successions et les donations

Nous constatons une forte augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 1.4 mio par rapport au budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 39.0%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u>Imposition sur les successions et donations</u>	
Année fiscale 2014	558'641.40
Année fiscale 2013	4'518'119.50
Année fiscale 2012	21'240.30
Année fiscale 2011	157'652.50
Année fiscale 2010	591.20
Année fiscale 2009	113'029.80
Année fiscale 2006	-226'951.30
Total impôts sur les successions et donations	5'142'323.40

Durant l'année 2014, les Autorités fiscales cantonales ont traité 43 dossiers concernant notre Commune, soit 6 cas de plus que durant l'année 2013.

Il est important de préciser qu'un dossier en particulier représente la somme approximative de CHF 3.5 mios à lui tout seul, soit près du 70% de l'ensemble des recettes fiscales issues des impôts sur les successions et les donations. Par conséquent, sans ce dossier particulier, les revenus liés aux impôts sur les donations et successions auraient été inférieurs d'environ 56% au montant prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2014.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers

Nous constatons une forte augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 775'000.00 par rapport au budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 33.7%.

Par rapport aux comptes 2013, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers sont en nette progression d'environ CHF 400'000.00, soit une augmentation de 14.9%.

Il est à noter que durant l'exercice 2014, les Autorités fiscales cantonales ont traité six dossiers de plus que durant l'année 2013. De plus, les recettes fiscales moyennes par dossier sont plus importantes durant l'année 2014 que durant l'exercice précédent.

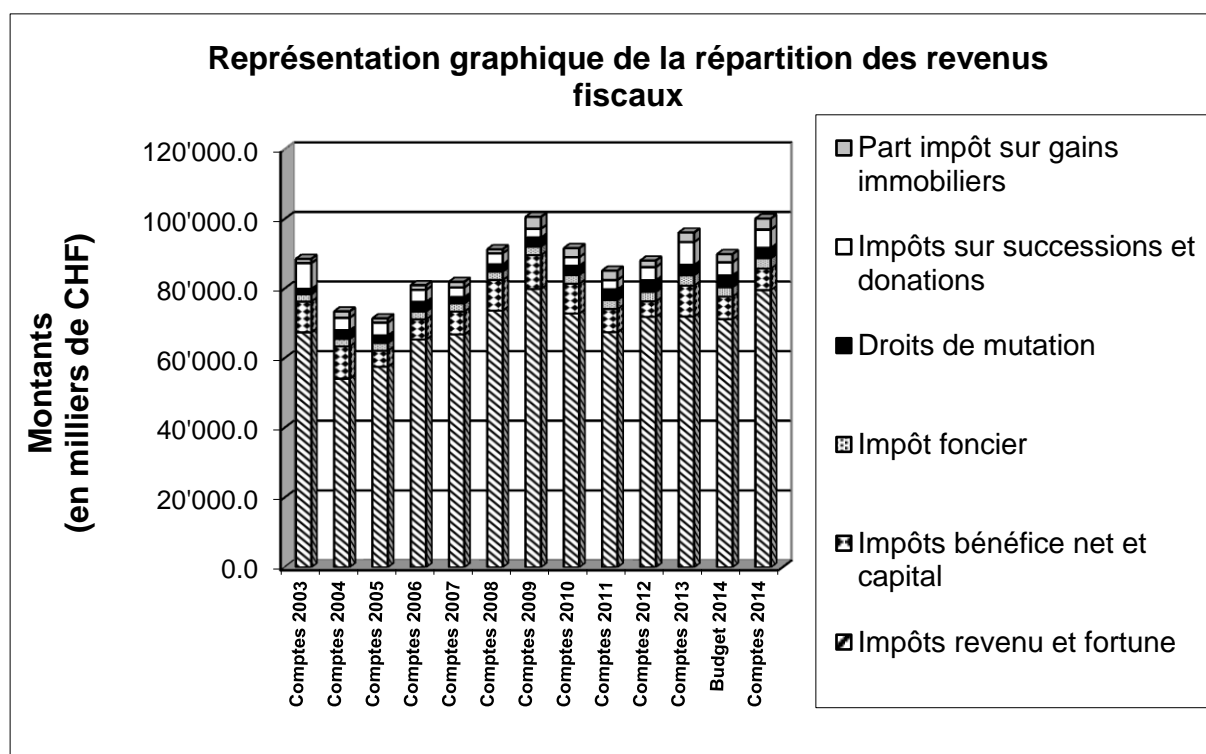
L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2014 et les comptes 2013 :

Intitulé	Comptes 2014 (Taux de 63.0)	Comptes 2013 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	61'187'107.63	56'269'745.79	4'917'361.84	8.7%
Impôt sur la fortune	14'680'828.22	11'262'940.70	3'417'887.52	30.3%
Impôt à la source	973'366.42	1'931'789.52	-958'423.10	-49.6%
Impôt spécial des étrangers	2'723'948.54	2'494'002.10	229'946.44	9.2%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	79'565'250.81	71'958'478.11	7'606'772.70	10.6%
Impôts sur le bénéfice	5'511'091.06	8'232'188.79	-2'721'097.73	-33.1%
Impôt sur le capital	227'504.25	263'827.10	-36'322.85	-13.8%
Impôt complémentaire immeubles	419'466.50	362'028.50	57'438.00	15.9%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	6'158'061.81	8'858'044.39	-2'699'982.58	-30.5%
Impôt foncier	2'974'325.95	2'975'933.00	-1'607.05	-0.1%
Droits de mutation	3'040'740.40	3'009'813.20	30'927.20	1.0%
Impôts sur les successions et donations	5'142'323.40	6'538'330.80	-1'396'007.40	-21.4%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	54'391.60	54'787.80	-396.20	-0.7%
Patentes et concessions	68'033.95	2'913.75	65'120.20	2'234.9%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	3'086'383.60	2'675'750.90	410'632.70	15.3%
Redistribution de la taxe sur le CO2	11'333.25	4'653.90	6'679.35	143.5%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	100'100'844.77	96'078'705.85	4'022'138.92	4.2%

Le total des revenus fiscaux est en progression de 4.2% par rapport aux comptes de l'année 2013.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



3.2. Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

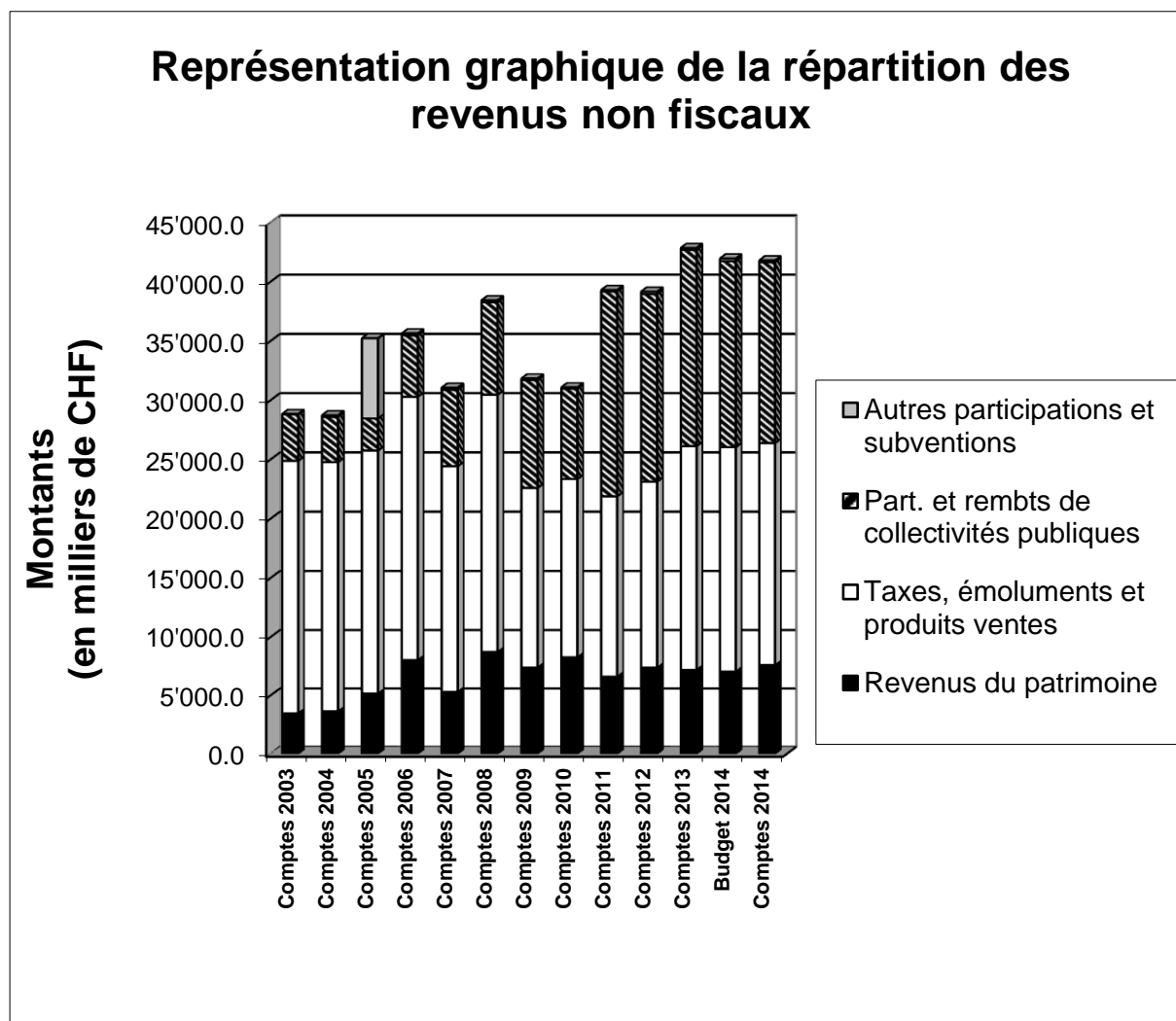
Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

On constate que les revenus non fiscaux sont légèrement inférieurs (-0.4%) à ce qui a été prévu dans le budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires).

Par rapport aux comptes 2013, nous constatons que les revenus non fiscaux sont en baisse de 2.5%. Cette diminution provient essentiellement du décompte final 2013 de la péréquation directe horizontale qui nous a été globalement défavorable.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



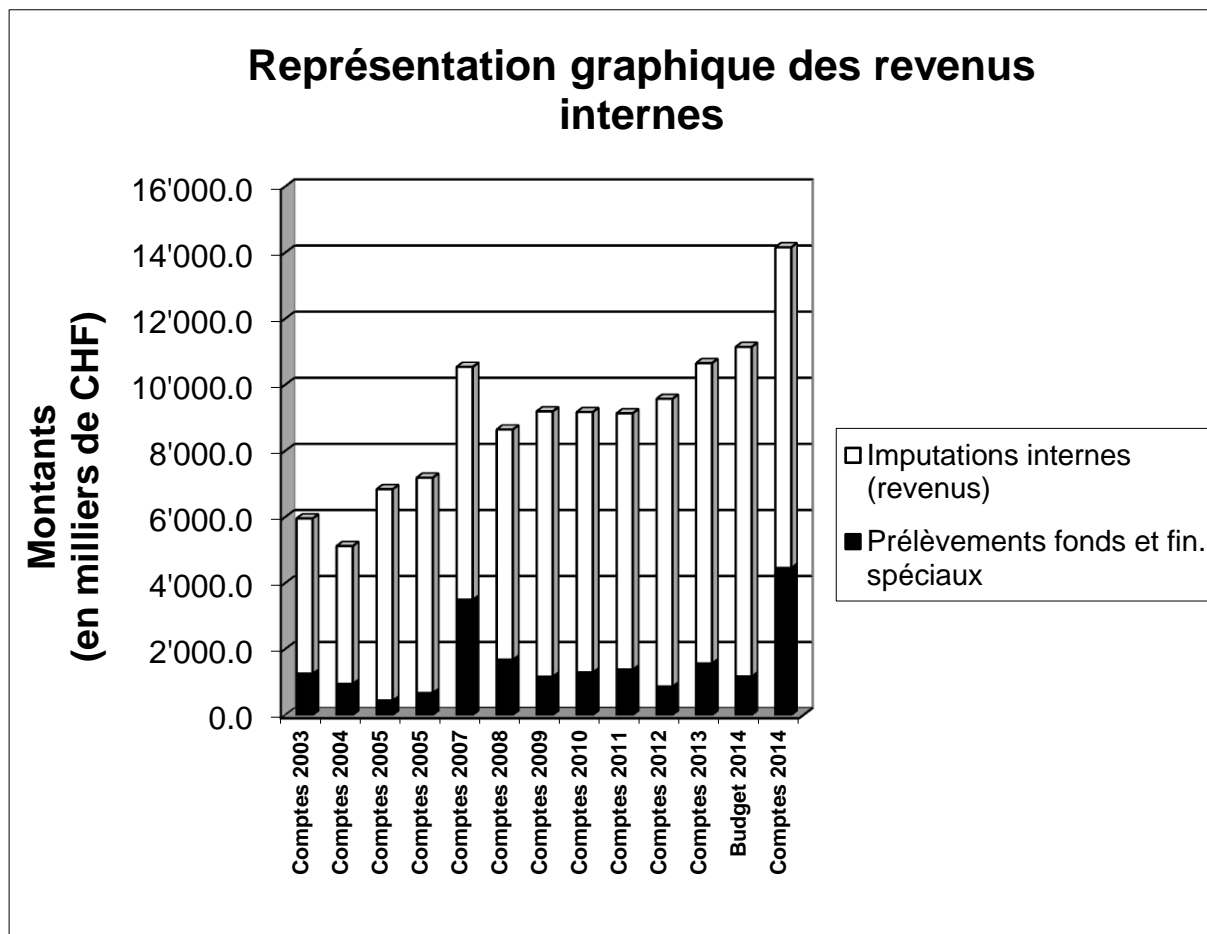
3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale :

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes ;

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :



La forte variation avec le budget 2014 provient essentiellement du prélèvement sur le fonds d'égalisation de la péréquation directe horizontale et la facture sociale suite au décompte final 2013 de la péréquation qui nous a été largement défavorable.

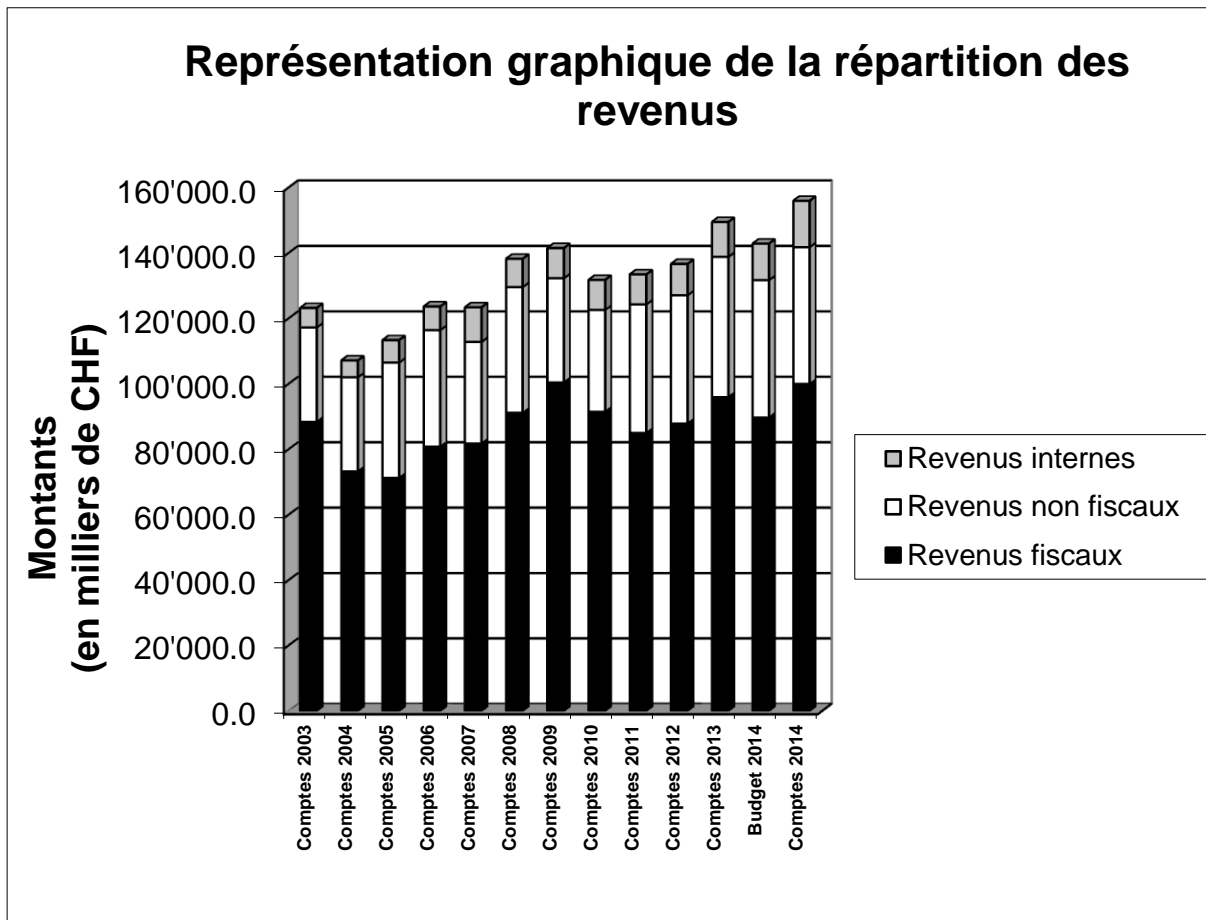
La forte variation constatée par rapport à l'année 2007 avec les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, provient pour l'essentiel de la modification de la méthode de comptabilisation des intérêts courus sur les emprunts communaux. Ceci a eu pour conséquence la liquidation du fonds de réserve qui avait été créé à cet effet. C'est ainsi la somme de CHF 2'064'02.61 qui a été comptabilisée, en 2007, dans les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.

3.4. Analyse des revenus - Récapitulation

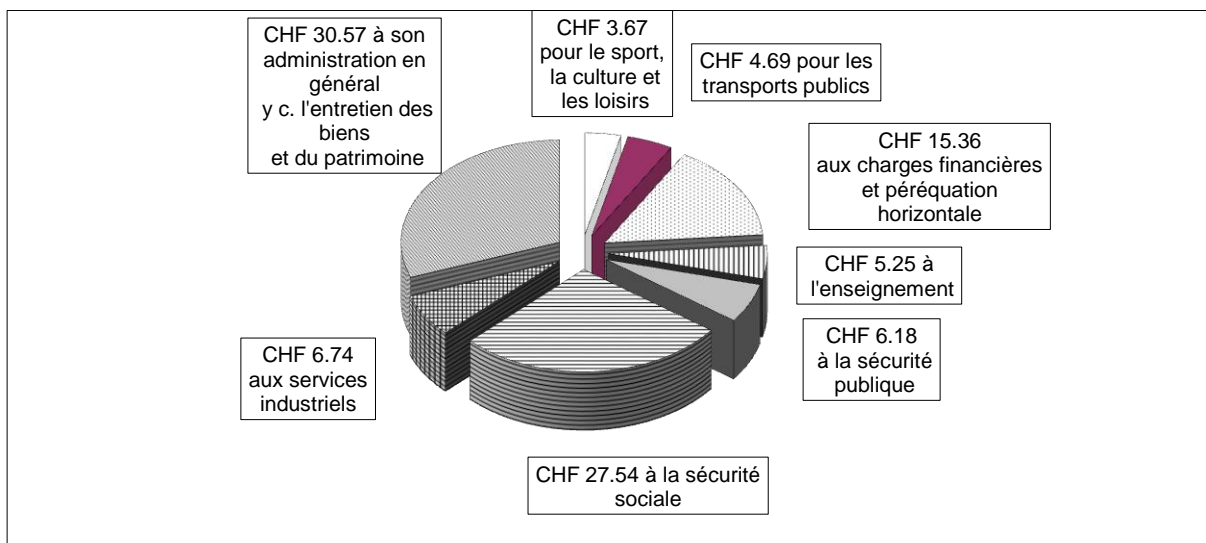
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2014, au budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2013 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2012 :

Intitulé	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
Impôts sur le revenu et la fortune	79'565'250.81	71'200'000.00	71'958'478.11	71'848'834.43
Impôts sur le bénéfice net et le capital	6'158'061.81	6'450'000.00	8'858'044.39	4'459'246.53
Impôt foncier	2'974'325.95	2'750'000.00	2'975'933.00	2'719'887.75
Droits de mutation	3'040'740.40	3'400'000.00	3'009'813.20	3'384'412.45
Impôts sur les successions et donations	5'142'323.40	3'700'000.00	6'538'330.80	3'713'529.90
Impôt sur les chiens et taxes diverses	54'391.60	57'500.00	54'787.80	62'494.75
Patentes et concessions	68'033.95	10'500.00	2'913.75	13'113.55
Part impôts sur les gains immobiliers	3'075'050.35	2'300'000.00	2'675'750.90	1'807'469.25
Redistribution de la taxe sur le CO2	11'333.25	0.00	4'653.90	11'423.95
Sous-total revenus fiscaux	100'089'511.52	89'868'000.00	96'078'705.85	88'020'412.56
Revenus du patrimoine	7'608'737.77	7'057'280.00	7'200'836.09	7'394'425.36
Taxes, émoluments et produits ventes	18'791'044.27	18'995'150.00	18'946'554.01	15'752'844.44
Part. et remboursements de collectivités publiques	15'258'892.73	15'695'300.00	16'549'284.05	15'822'688.48
Autres participations et subventions	147'590.60	219'900.00	161'427.10	200'963.90
Sous-total revenus non fiscaux	41'806'265.37	41'967'630.00	42'858'101.25	39'170'922.18
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	4'466'708.38	1'177'112.00	1'574'530.55	871'497.05
Imputations internes (revenus)	9'698'944.39	9'975'200.00	9'088'572.72	8'710'097.03
Sous-total revenus internes	14'165'652.77	11'152'312.00	10'663'103.27	9'581'594.08
TOTAL DES REVENUS	156'061'429.66	142'987'942.00	149'599'910.37	136'772'928.82

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2014, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



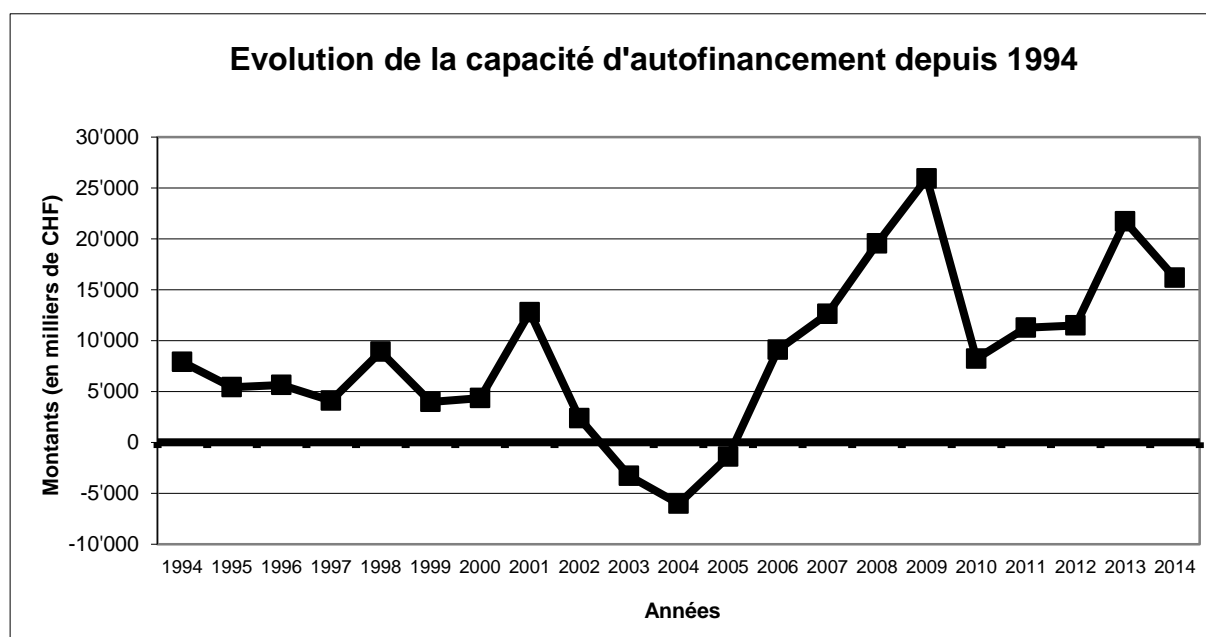
4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

COMPTES 2014 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	8'859.4	747.8	3'066.4	8'632.7	2'887.6	502.1	1'621.5	1'270.6	27'588.1
Biens, services, marchandises	4'000.3	612.8	3'090.8	4'764.2	3'103.2	123.6	132.3	5'871.1	21'698.3
Intérêts passifs	0.0	1'664.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'664.3
Amortissements	303.5	892.9	326.9	810.0	999.8	146.6	24.2	142.6	3'646.5
Rembts, participations et subv. coll. publiques	7'558.3	21'770.5	0.0	1'939.2	32.9	8'632.7	29'374.6	14.0	69'322.2
Aides et subventions	685.7	0.0	4.0	5.5	769.8	0.0	3'985.6	0.0	5'450.6
Attrib. fonds et fin. spéciaux	20.0	8'225.9	0.0	645.4	0.0	51.8	7'011.8	534.7	16'489.6
Imputations internes	233.1	0.0	0.0	4'245.3	2'044.4	0.0	0.0	3'176.1	9'698.9
Total des charges	21'660.3	33'914.2	6'488.1	21'042.3	9'837.7	9'456.8	42'150.0	11'009.1	155'558.5
Impôts	0.0	96'935.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	96'935.1
Patentes, concessions	0.0	68.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	68.0
Revenus du patrimoine	299.4	1'026.7	3'064.7	977.8	256.1	696.1	0.0	1'287.9	7'608.7
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'567.8	128.5	476.2	5'915.9	486.3	289.0	1'093.6	8'833.8	18'791.1
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	3'086.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3'086.4
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	13'630.3	32.4	1.6	1'346.0	0.0	0.0	143.6	15'258.9
Autres participations et subventions	0.0	0.0	0.0	147.6	0.0	0.0	0.0	0.0	147.6
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	166.0	1'837.6	139.4	56.3	251.6	129.6	1'837.8	48.4	4'466.7
Imputations internes	900.3	898.4	914.7	4'375.1	1'796.7	0.0	118.3	695.4	9'698.9
Total des revenus	3'038.5	117'611.0	4'627.4	11'474.3	4'136.7	1'114.7	3'049.7	11'009.1	156'061.4

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2014	156'061'429.66
Total des charges des comptes 2014	-155'558'524.61
Résultat des comptes 2014	502'905.05
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2014	9'698'944.39
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2014	-9'698'944.39
Amortissements comptables dans les comptes 2014	2'738'899.63
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2014	907'556.77
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2014	16'489'596.01
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2014	-4'466'708.38
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2014	16'172'249.08
Investissements nets de l'année 2014	-5'192'357.48
Solde après financement des investissements selon les comptes 2014	10'979'891.60

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2014 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Ceci signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

Tout comme de 2006 à 2013, l'année 2014, se solde par une marge d'autofinancement positive (311.5%). Ceci veut dire que notre Commune a été en mesure de financer, durant l'année 2014, l'ensemble de ses charges courantes, ainsi que celles liées aux investissements, par des fonds propres.

Ainsi, la marge d'autofinancement positive réalisée durant ces neuf dernières années a permis à la Ville de Pully de rembourser la somme de CHF 71.4 mios au titre de remboursement d'emprunts.

De plus, ceci permettra de financer une partie des importants chantiers qui ne manqueront pas de survenir ces prochaines années (PALM et ses projets connexes, réhabilitation de la STEP, rénovation de la piscine de Pully-Plage, rénovation des bâtiments communaux, etc.).

6. Communication

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2014. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec le Service de la communication.

7. Programme de législature

La réalisation des objectifs et mesures inclus dans le programme de législature 2011-2016 sont en grande partie dépendante des moyen mis à disposition des services communaux, donc par conséquent, des comptes annuels. De plus, il serait fastidieux et sans utilité évidente de mettre en relation les différents objectifs et mesures avec les dépenses budgétaires.

8. Conclusions

Après les écritures de boucllement, l'exercice 2014 se solde par un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 502'905.05.

A l'instar des années précédentes, la Municipalité est en mesure de présenter un boucllement positif des comptes de l'année 2014.

Les excellents résultats réalisés ces dernières années nous ont permis de diminuer l'endettement de la Commune de manière significative. En 2014, ce processus s'est poursuivi avec un remboursement à hauteur de CHF 5.0 mios, amenant la dette communale à la somme de CHF 70.0 mios au 31 décembre 2014. Ainsi sur la même période, l'endettement par habitant est passé de CHF 4'268.90/hab. à CHF 3'977.70.

De plus, le niveau relativement important des liquidités au début de l'année 2015 devrait permettre de maintenir le niveau de l'endettement aux alentours de CHF 70.0 mios durant l'année 2015.

Le résultat obtenu dans le cadre du bouclage des comptes 2014 donne ainsi la possibilité à notre Commune de stabiliser son endettement à un niveau tout à fait acceptable. Les prochaines années seront toutefois marquées par un programme d'investissements ambitieux mais nécessaire au développement de notre ville. La réalisation progressive de ce programme nécessitera des financements externes importants qui auront une incidence non négligeable sur le niveau de l'endettement communal.

Au niveau comptable, une partie des investissements futurs pourra être amortie au moyen des réserves qui ont été constituées ces dernières années.

Les réserves constituées par la Municipalité devraient permettre à notre Commune de faire face à bon nombre des défis qui attendent notre Commune ces prochaines années.

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2014 est excellent et il faut s'en réjouir. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue qu'il est en grande partie le fait de recettes exceptionnelles et de non dépenses.

L'excellent niveau des recettes fiscales réalisé durant l'année 2014 provient essentiellement de la taxation des années antérieures des impôts sur le revenu et sur la fortune ainsi qu'une succession importante réalisée dans le cadre de l'impôt sur les successions et donations. En effet, les décomptes des années antérieures relatifs aux impôts sur le revenu et sur la fortune comportent une grande partie concernant des rattrapages, notamment afin de tenir compte de la hausse des marchés boursiers et immobiliers ces dernières années. De plus, les recettes liées aux successions et donations revêtent un caractère très aléatoire et, par conséquent, peuvent varier de manière très importante d'une année à l'autre.

Or, le système péréquatif vaudois prévoit un reversement de l'équivalent du 50% du total des recettes dites conjoncturelles et aléatoires pour le financement de la 1^{ère} couche de la facture sociale. Ainsi, il se trouve que les recettes liées aux impôts sur les successions et donations en font partie. Par conséquent, lors du décompte définitif de la péréquation de l'année 2014, qui interviendra en 2015, il faut s'attendre à ce que notre Commune doive payer un montant supplémentaire au Canton, d'autant plus que les recettes fiscales liées aux impôts sur les personnes physiques ont progressé de manière importante à Pully alors qu'ailleurs dans le Canton, ce n'est pas le cas.

Les éléments actuels en notre possession, notamment au niveau de l'évolution de la conjoncture ayant un impact sur l'évolution des recettes fiscales ainsi qu'au niveau des

véritables effets financiers du protocole d'accord relatif aux négociations financières entre l'Etat et les communes, montrent une situation future nettement moins favorable pour notre Commune. De plus, les conséquences financières relatives à la mise en place de la révision de l'imposition des entreprises (RIE III) devraient être relativement importantes pour notre Commune et ce d'autant plus que le système péréquatif vaudois fera l'objet, en même temps, d'une profonde refonte qui, selon notre appréciation, ne devrait pas être en notre faveur.

Ainsi, l'évolution de la conjoncture économique (franc fort, crise de la dette européenne, ...), l'évolution du résultat des taxations des années antérieures, la mise en place de la RIE III, l'avenir plus qu'incertain de l'impôt sur les successions et donations, la refonte du système péréquatif vaudois, l'évolution des marchés boursiers et immobiliers ainsi que l'évolution des taux d'intérêts sur les emprunts, sont autant d'incertitudes qui font peser une menace importante sur les finances de notre Commune.

Dans ce contexte très incertain, il est de notre devoir de pratiquer une gestion prudente des dépenses communales afin que la Ville de Pully soit placée dans des conditions favorables pour faire face aux nombreux défis de ces prochaines années et mener à bien une série d'investissements nécessaires dans le cadre de la modernisation de notre cité.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,



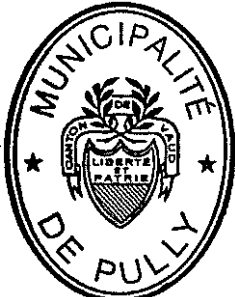
vu le préavis municipal N° 14-2015 du 13 mai 2015,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'approuver les comptes 2014 et de donner décharge aux organes responsables ;
- d'approuver les comptes 2014 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  Le secrétaire 
G. Reichen  Ph. Steiner

Annexes : brochure des comptes 2014, comptes 2014 de la CISTEP, attestation des comptes 2014 par la fiduciaire